

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE SORBATE DE POTASSIUM

Version : FR/28-12-20/E

page : 1/5

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : SORBATE DE POTASSIUM

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société : Institut Œnologique de Champagne  
Z.I. de Mardeuil – Allée de Cumières – BP 25  
51201 EPERNAY Cedex  
FRANCE  
Tel: + 33 (0) 3.26.51.96.00.  
Fax: + 33 (0) 3.26.51.02.20.  
[fds@ioc.eu.com](mailto:fds@ioc.eu.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de l'organisme officiel : 01.45.42.59.59

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Classe de danger : lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie de danger : 2

Mentions de danger : H 319, H315

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 : Provoque une lésion au niveau de la peau

Conseils de prudence :

Prévention

P264 Se laver soigneusement le visage, les mains et toute partie de la peau exposée, après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: rincer à l'eau et savon.

P332 + P313: Si l'irritation cutanée persiste, consulter un docteur.

P362: Retirer les vêtements et chaussures contaminés et les laver avant leur réutilisation

#### 2.3. Autres dangers

Voir section 12 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB

### SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

(E,E)-hexa-2,4-dienoate de potassium

N° CAS : 24634-61-5

N° CE : 246-376-1

Concentration : 100 %

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

Classe de danger / Catégorie de danger :

Eye Irrit.2

#### 3.2. Mélange

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE SORBATE DE POTASSIUM

Version : FR/28-12-20/E

page : 2/5

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

##### En cas d'inhalation :

Transférer la personne à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

##### En cas de contact avec la peau :

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

##### En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes.

Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

##### En cas d'ingestion :

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

Consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus immédiats et traitements

##### Symptômes : irritation des yeux

Effets : aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

Donnée non disponible.

### SECTION 5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Conseillés : Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre sèche, Eau pulvérisée

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux toxique d'oxyde métallique.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire :

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source de l'incendie.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### SECTION 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection individuel.

#### 6.2. Précaution pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de grand débordement contact l'autorité locale

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement.

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Éviter la formation de poussière.

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter à la section 8 pour l'équipement de protection personnel

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conservé le récipient bien fermé. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène : ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE SORBATE DE POTASSIUM

Version : FR/28-12-20/E

page : 3/5

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : éviter une exposition directe au soleil. Eviter l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : matières à éviter: Oxydants.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

## SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Donnée non disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### CONTRÔLES TECHNIQUES APPROPRIÉS

Éviter la formation de poussière. Assurer une bonne ventilation et aspiration de la zone de travail.

#### MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux / du visage: lunettes / masque.

Protection des mains: Porter des gants de protection appropriés.

Protection du corps: porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire: éviter la formation de poussière. Dans cas de ventilation insuffisante, utilisé équipement respiratoire

Risques thermiques: porter des vêtements de protection appropriés contre le chaud.

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer conformément aux lois locales et aux réglementations officielles.

## SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : solide ou poudre blanche

Odeur : faible

Seuil olfactif : donnée non disponible

pH : 8 - 11 (580 g/L; 20 °C)

Point de fusion/ point de congélation : 210°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point éclair : donnée non disponible

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Inflammabilité : donnée non disponible

Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : donnée non disponible

Pression de vapeur : env. 24 mbar (20 °C) - env.124 mbar (50 °C) – env.155 mbar (55 °C) La pression de vapeur de la solution aqueuse se compose de la pression partielle de l'eau et de la pression partielle du dioxyde de soufre.

Densité de vapeur : 1,36 g/cm<sup>3</sup> (23 °C)

Solubilités : donnée non disponible

Coefficient de partage : log Kow -1,72 (20 °C; pH 6,5)

Température d'auto-inflammabilité : > 150 °C

Température de décomposition : donnée non disponible

Viscosité : donnée non disponible

Propriétés explosives : donnée non disponible

Propriétés comburantes : donnée non disponible

### 9.2. Autres informations

## SECTION 10. STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions

### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable aux températures usuelles de stockage et de manipulation.

### 10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Incompatible avec des agents oxydants

### 10.4. Conditions à éviter

Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

CO<sub>2</sub>

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE SORBATE DE POTASSIUM

Version : FR/28-12-20/E

page : 4/5

### 10.6. Produits de décomposition

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement d'oxydes de carbone, fumée toxique d'oxyde métallique.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations toxicologiques

Donnée non disponible

## SECTION 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Composant: (E,E)-hexa-2,4-dienoate de potassium No.-CAS24634-61-5**

Toxicité aiguë :

Poisson : CL50 : 1250 mg/L (poisson; 96 h) (Toxicité pour le poisson)

Daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 750 mg/l (Daphnie; 48 h) (Toxicité pour les daphnies)

Bactérie : CE50 : > 100 mg/L (boues activées; 3 h) (Toxicité pour les bactéries; OCDE Ligne directrice 209).

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitements des déchets

Produit : l'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Emballages contaminés : éliminer comme produit non utilisé. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Numéro européen d'élimination des déchets : aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non applicable

Les restrictions d'utilisation pour les jeunes.

Utilisation autorisée uniquement par des personnes techniquement qualifiées

Autres réglementations nationales: Non applicable

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE SORBATE DE POTASSIUM

Version : FR/28-12-20/E

page : 5/5

### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Révision complète de mise en conformité avec le règlement (UE) N°453/2010 du 20 Mai 2010.

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.

R36 Irritant pour les yeux / R38 Irritant pour la peau

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

“Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur la réglementation tant nationale que communautaire.

Le produit ne doit être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés, sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.”